

Inspection Académique des  
Bouches-du-Rhône

Division des Examens et  
Concours

DE 3

Référence  
06-07-04-1030-2-DE3

Dossier suivi par  
Mireille Pinel  
Téléphone  
04 91 99 68 32  
Fax  
04 91 99 68 34  
Mél.  
ce.dp13dpgd2@ac-aix-  
marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédélec  
13231 Marseille  
Cedex 1

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs  
et Professeurs des Écoles

S/C ♦ de Mesdames et Messieurs le I.E.N.  
♦ de Mesdames et Messieurs des Directeurs  
de S.E.G.P.A.  
♦ de Mesdames et Messieurs les Directeurs  
d'Établissements spécialisés

Marseille, le mercredi 27 juin 2007

**OBJET** : Examen pour l'obtention du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée spécialisée (D.D.E.A.S.) – **Session 2008**.

**REF.** : Arrêté du 19 Février 1988 modifié, arrêté du 24 Avril 2007 paru au B.O. n° 21 du 24 mai 2007.

J'ai l'honneur de vous informer que les inscriptions à l'examen cité en objet seront reçues à l'Inspection Académique des Bouches du Rhône du 03 Septembre 2007 au 17 Octobre 2007 à 16 heures inclus.

Les dossiers d'inscription, réservés exclusivement aux candidats non stagiaires, sont à demander pour les personnels intéressés directement à :

**Maison des Examens - SIEC  
Bureau DEC 2 (DDEAS)  
7 rue Ernest Renan  
94114 ARCUEIL Cedex**

**Joindre impérativement une enveloppe format 23 X 32 affranchie pour un poids de 100 g et libellée à l'adresse personnelle du candidat.**

Les dossiers dûment complétés devront parvenir pour le **19 Octobre 2007** à **l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription** qui me les transmettra pour le 24 Octobre 2007 délai de rigueur.

Les épreuves se dérouleront à la **Maison des Examens - SIEC, 7 rue Ernest Renan 94114 ARCUEIL Cedex**, où les mémoires devront parvenir pour le 16 Mai 2008.

- L'épreuve écrite de législation, administration, gestion aura lieu le 16 Juin 2008 de 9 heures à 13 heures ;
- Les épreuves orales se dérouleront à partir du 17 Juin 2008.

Pour l'Inspecteur d'Académie,  
Le Secrétaire Général,

signé

**Michel RICARD**

